



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°2020/06/106**

Le dix-huit juin deux mille vingt, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Quinsac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de délégués communautaires : | 32 |
| Présents :                          | 32 |
| Votants :                           | 32 |

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Séverine GAUDOU, Malaurie DISTINGUIN, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Stéphanie MARCENAT, Yves MARIAUD, Claude MARTINOT, Jean-Michel CHABAUD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Pascal MAZOUAUD, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Claude BERSAC (suppléant de Sylviane NEE), Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Monsieur Michel BOSDEVESY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200041572-20200618-DEL\_2020\_06\_106-DE  
Reçu le 26/06/2020

**Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : désignation des membres du comité de pilotage**

Rapporteur : Monsieur Jean Paul COUVY

La Communauté de communes Dronne et Belle s'est inscrite de manière volontaire dans la démarche collective proposée par le SDE 24 pour élaborer un PCAET. Véritable outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique d'un territoire, le PCAET constitue un cadre d'engagement pour Dronne et Belle. Il s'intègre au projet politique de développement durable de notre territoire qui vise à atteindre l'objectif TEPOS (territoire à énergie positive) à l'horizon 2050 au travers de deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des GES, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des ENR)
- l'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire.

Dans cette perspective, le premier PCAET de Dronne et Belle a pour ambition de créer une véritable dynamique collective autour de ces enjeux et décline un programme d'action sur 6 ans, construit autour de 6 grands axes (regroupant 20 orientations et 77 actions au total). Il vise notamment à :

- Poursuivre les actions déjà engagées par la collectivité, notamment dans le cadre de l'OPAH, de la gestion du patrimoine public, du développement des ENR et de l'aménagement du territoire
- Renforcer les actions d'animations partenariales à destination des différentes filières professionnelles (agriculture, bois, tourisme, bâtiment,...) ;
- Renforcer les actions sur la mobilité.

Considérant que le Comité de pilotage (COFIL) sera l'instance centrale de prise de décision et d'arbitrage du PCAET. Qu'à ce titre, il évaluera l'avancement du PCAET et décidera des mesures nécessaires pour poursuivre et/ou mettre en œuvre les actions définies ; qu'il pourra réorienter si besoin certains objectifs, voire modifier le cas échéant les modalités de mise en œuvre des actions ; qu'il pourra également amender et renforcer le plan d'actions au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront ;

Considérant que le COFIL se réunira au moins une fois par an ;

Considérant que le COFIL pourra en outre s'appuyer pour prendre ses décisions sur les observations et recommandations du Comité technique (COTECH) et de l'équipe projet, coordonnée par la chargée de mission Transition énergétique et écologique, en partenariat avec le Directeur Général Adjoint ;

Considérant que des partenaires externes pourront être invités, au besoin, aux réunions du COFIL afin de participer aux échanges et faciliter la prise de décision des élus, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB, CdMA)... ;

Considérant le travail réalisé avec la Communauté de communes Périgord Limousin lors de l'élaboration du PCAET, les réunions du COPIL PCAET pourront être communes aux deux EPCI afin de poursuivre cette collaboration ;

Le président appelle les candidats à se manifester, en demandant à ce qu'un délégué de chaque commission soit désigné pour siéger au sein du comité de pilotage PCAET.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**désigne** Jean-Paul COUVY (président) et Anémone LANDAIS (vice-présidente déléguée), Philippe BROUSSE (conseiller délégué au PCAET) membres du Comité de pilotage du PCAET ;

**désigne** aussi Claude MARTINOT, Yves MARIAUD, Anne-Marie CLAUZET, Francis MILLARET, Bernard BRAMAUD-GRATTAU, Jean-Michel CHABAUD, Claude BERSAC membres du Comité de pilotage du PCAET ;

**désigne** enfin les partenaires suivants :

- le Préfet ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires (DDT) ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,
- le directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou son représentant,
- le président du syndicat départemental d'énergie (SDE 24) ou son représentant,
- le président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ou son représentant ;

**Charge** le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Jean-Paul COUVY



PUBLIEE le 26 JUIN 2020

DECISION NOTIFIEE le 26 JUIN 2020

CHAMPAGNAC le 26 JUIN 2020

Le Président,

